



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 13 juillet 2020, le conseil a adopté le règlement numéro **1906-002** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1906 INSTITUANT DES COMMISSIONS ET COMITÉS DU CONSEIL** ».

Le règlement 1906-002 a pour objet de décréter la constitution de la Commission du développement des arts et de la culture.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de juillet 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau